

Lettre de mission de Mme. Idoli CASTRO
Vice-présidence en charge de la vie étudiante et de la culture

Madame la Vice-présidente, chère collègue,

En tant que Vice-présidente en charge de la vie étudiante et de la culture, vos missions consisteront, en lien étroit avec la Vice-présidente Sciences et société d'une part et avec les Vice-président.es étudiant.es d'autre part, à mettre en œuvre une politique permettant la valorisation de l'Université comme lieu de culture et à son inscription au sein du territoire métropolitain, et à définir et mettre en œuvre la politique de l'Université pour développer la vie étudiante et pour soutenir l'amélioration des conditions d'études.

Dans cette perspective, vos missions seront les suivantes :

Pour le volet Culture

En ce qui concerne les orientations politiques de l'établissement en matière de culture, vous contribuerez à leur définition, leur promotion et leur suivi. Pour ce faire :

- a. Vous établirez une stratégie culturelle concertée avec l'ensemble des instances de l'établissement et animerez la commission culture ;
- b. Vous définirez la politique culturelle du MuMo, en lien avec ses responsables et sa commission scientifique ;
- c. Vous animerez la réflexion et ferez des propositions sur les activités culturelles inscrites dans le projet de La Ruche, ainsi que d'autres futurs projets immobiliers, et travaillerez à la valorisation des patrimoines de l'Université, en synergie avec la vice-présidente en charge de la Transition écologique et des campus ;
- d. Vous travaillerez en collaboration avec les autres Vice-président.es pour définir l'articulation de cette politique culturelle avec les objectifs de formation et de recherche de l'établissement ;
- e. Vous contribuerez au développement du dispositif d'étudiant.e Artiste de Haut Niveau ainsi qu'à la coordination des appels à projet pour les résidences d'artistes.

En vous appuyant sur les directions de la formation et de la recherche et des études doctorales, vous animerez le développement et la valorisation des projets culturels en lien avec les composantes et les unités de recherche :

- a. En collaboration avec les responsables de formation, vous contribuerez à la valorisation des projets culturels développés dans le cadre des formations de notre établissement et à leur diffusion au plus grand nombre ;
- b. Dans une optique de transversalité portée par les pôles de spécialité, vous irez à la rencontre des porteur/euses de projets de recherche en matière de culture et de création, et contribuerez à promouvoir leur action ;
- c. Vous contribuerez à la mise en œuvre d'outils de soutien à la professionnalisation des étudiant.es et des personnels dans les différents champs associés au secteur culturel.

Vous impulserez la politique culturelle en fixant les orientations d'une programmation d'animation culturelle sur les campus pour et en partenariat avec les usagers et usagères de l'Université.

- a. Vous porterez une attention particulière à l'accessibilité de cette politique à l'ensemble des acteur/trices de l'Université (étudiant.es et personnels) ;
- b. Vous encouragerez le lien continu entre les services de l'Université et les associations et organisations étudiantes dans le champ de la culture ;
- c. Vous soutiendrez des projets culturels ouverts aux collaborations internationales, avec les universités déjà partenaires de l'établissement et en lien avec la Direction des relations internationales.

Avec l'appui des services administratifs de l'établissement et de la Vice-présidente Sciences et société, vous contribuerez au rayonnement de l'Université et au développement des relations entretenues avec nos partenaires afin de préciser l'inscription de l'établissement dans le territoire de la métropole lyonnaise :

- a. Vous accompagnerez les réflexions sur le mode de gestion des équipements culturels de l'établissement et les modalités d'accès des partenaires à ces équipements (moyens techniques et humains, conventionnement et mise à disposition des espaces, etc.) ;
- b. Vous contribuerez au soutien des partenariats existants et à l'ouverture de nouvelles collaborations avec des collectivités locales, des associations et des établissements culturels.

En lien avec la Vice-présidente Sciences et société, vous serez une interlocutrice privilégiée pour vos homologues dans les autres établissements d'enseignement supérieur, les établissements délivrant des diplômes dans les domaines des arts et de la culture et les partenaires de l'université. Vous représenterez la Présidente au sein des instances internes et externes concernées par la thématique de la Culture.

Pour le volet Vie étudiante

Vous favoriserez une vie associative étudiante dense et dynamique au sein de l'Université Lumière Lyon2. Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées :

- a. Développer les outils permettant de faire connaître les associations étudiantes auprès des étudiant.es ;
- b. Accompagner le développement de la vie étudiante sur le campus Berges du Rhône, notamment en travaillant en lien avec la Vice-présidente en charge des campus à identifier des espaces dédiés ;
- c. Renforcer le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant en améliorant la communication et en le faisant évoluer. Adapter le bonus aux spécificités des engagements des étudiant.es, renforcer les connexions entre engagement et parcours universitaire tout en assurant un accompagnement de proximité et en maintenant des exigences de qualité pour l'élaboration des dossiers de candidature.

Vous favoriserez la participation des étudiant.es à la vie des campus. Pour cela, vous veillerez particulièrement à :

- a. Associer plus systématiquement les étudiant.es et les associations aux animations dans la construction des événements touchant à la vie des campus (période de rentrée universitaire, programmation café MDE, programmation culturelle, etc.) ;
- b. Soutenir la mise en œuvre du Budget participatif étudiant ;
- c. Consulter les étudiant.es dans la mise en œuvre d'aménagements sur les campus.

Vous soutiendrez l'amélioration des conditions d'études, des conditions de vie et l'accès aux soins et aux droits. Dans ce domaine, les actions suivantes devront être développées :

- a. Œuvrer à la pérennisation et aux éventuelles évolutions des dispositifs visant à lutter contre la précarité numérique, en lien avec la Vice-présidente en charge des usages du numérique ; renforcer les dispositifs visant à un meilleur accès aux services de santé (physique et mentale) en lien avec les deux pôles du Service de Santé Universitaire ;
- b. Améliorer l'accueil des nouveaux/velles inscrit.es à l'université en les informant précisément des différents dispositifs dont ils/elles peuvent bénéficier ;
- c. Développer l'offre d'animations sur les campus permettant de lutter contre l'isolement des étudiants et de favoriser le lien social.

Vous poursuivrez les démarches en faveur de la qualité de l'accompagnement et du suivi pour les étudiant.es en situation de handicap. Dans ce domaine, deux axes sont prioritaires :

- a. Renforcer la qualité d'accueil des étudiant.es en situation de handicap en lien avec la vice-présidente Egalité et lutte contre les discriminations. Cela pourra notamment passer par l'élaboration d'un cadre concernant l'accompagnement des ESH et la mise en œuvre du PAEH ;
- b. Contribuer au schéma directeur du handicap en visant en particulier à améliorer l'accessibilité aux différents bâtiments et l'accessibilité aux différents outils numériques.

Vous poursuivrez les actions engagées pour lutter contre la précarité étudiante en lien étroit avec les partenaires de l'Université. Cela passe par la mise en place ou le renforcement de partenariats avec des organismes publics et associations et par le déploiement de dispositifs renforcés auprès des étudiant.es. Il importe aussi d'élaborer des dispositifs qui prennent appui sur les résultats de la recherche. À cet égard, des recherches collaboratives seront impulsées, impliquant les différents acteurs concernés, aussi bien au sein de l'Université (services de la vie étudiante, SSU, etc.) qu'à l'extérieur (Métropole, CROUS, rectorat, etc.) en vue de dégager des pistes pertinentes de prise en charge et de lutte contre la précarité étudiante.

Vous représenterez enfin l'Université dans les relations qu'elle entretient avec différents partenaires dans le domaine de la vie étudiante et, le cas échéant, dans leurs instances.

Pour effectuer l'ensemble de ces missions, vous bénéficierez d'une décharge d'enseignement de 128h par an.

Je vous remercie, Madame la Vice-présidente, chère collègue, de votre implication dans la réalisation de nos objectifs en faveur d'une Université démocratique, ouverte et solidaire.

Lyon, le 28 avril 2023

Nathalie Dompnier